

Les modifications à l'assurance-automobile de l'Ontario vous offrent davantage de choix

Restez branchés pour plus d'information

Communiquez avec votre représentant(e) d'assurance, aux coordonnées indiquées dans les documents d'assurance ci-joints.

À compter du 1^{er} juin 2016, des modifications à l'assurance-automobile en Ontario vous apporteront plus d'options et un meilleur contrôle en ce qui a trait à votre assurance et à vos primes.

Les indemnités d'accident légalesⁱ changent, et de nouvelles indemnités d'accident optionnelles vous seront offertes pour vous permettre d'adapter votre police à vos besoins particuliers.

Les choix offerts vous conféreront une plus grande souplesse à l'égard du prix de votre assurance. Le coût de votre police variera en fonction de la garantie souscrite.

Prochaines étapes

Les réformes et les nouvelles options entreront en vigueur le 1^{er} juin 2016.

Votre police ne changera pas jusqu'au moment de la renouveler. Lorsque vous recevrez vos documents de renouvellement, vous obtiendrez également des renseignements sur les modifications et vos nouveaux choix. Consultez-les pour prendre une décision éclairée.

Après le 1^{er} juin 2016, vous pourrez apporter des modifications à votre police actuelle pour tirer profit des options et taux nouveaux, sans avoir à attendre le moment du renouvellement.

Pour des renseignements généraux sur les modifications apportées à l'assurance-automobile de l'Ontario :



Centre d'information à l'intention des consommateurs

www.abc.ca/fr/on

N° sans frais : 1-844-227-5422



Commission des services financiers de l'Ontario

www.fSCO.gov.on.ca

Téléphone : 416-250-7250

Sans frais : 1-800-668-0128

ATS : 1-800-387-0584

ⁱ Les indemnités d'accident légales sont des indemnités auxquelles vous avez droit si vous avez été blessé(e) dans un accident automobile, sans égard à la faute. Bon nombre des nouvelles réformes touchent ces indemnités.

**Le 1^{er} juin 2016,
des modifications entreront en vigueur
dans le secteur de l'assurance-automobile
en Ontario.**